

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



La concertation faisant suite au débat public sur le projet de deux parcs d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement a connu en novembre et décembre une séquence de réunions publiques d'information et d'échanges. Au printemps, d'autres événements d'information et de sensibilisation du public seront organisés à destination des scolaires et du grand public.

De son côté, RTE¹ poursuit, sous l'égide du préfet de l'Aude, la concertation « Fontaine » auprès des acteurs du territoire de la zone 1 de la Narbonnaise afin de définir l'aire d'étude dans laquelle pourront s'inscrire les ouvrages de raccordement (liaisons et postes électriques), tant en mer qu'à terre.

En ce début d'année 2023, les échanges sur le cahier des charges de l'appel d'offres relatif aux deux premiers parcs de 250 MW se poursuivent avec les 13 candidats. Le choix de la zone d'accueil du second parc et de son extension interviendra avant la fin du premier semestre 2023. Les campagnes d'études techniques en mer vont entrer dans une nouvelle phase sur les zones d'études parcs et raccordements. Afin de garantir leur bon déroulement sans impacter les usagers, l'État et RTE assurent la coordination des activités en mer en étroite relation avec les comités régionaux des pêches.

¹ Gestionnaire de Réseau de Transport et d'Électricité et maître d'ouvrage du raccordement électrique du futur parc d'éoliennes en mer.

PARTICIPATION DU PUBLIC : LA CONCERTATION CONTINUE

- Retour sur les réunions publiques de 2022
- Participation au salon du littoral et à Energaia
- Lancement d'actions d'animation

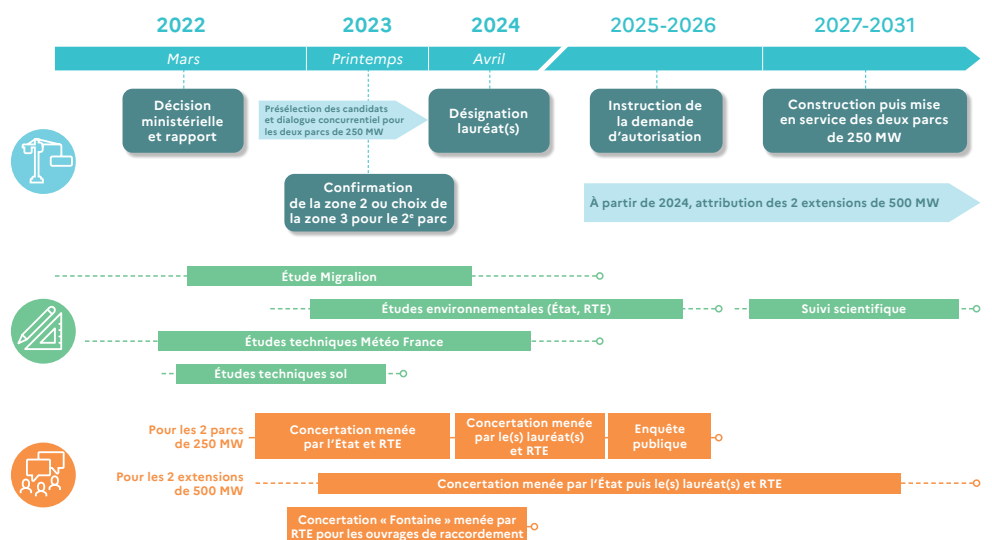
AVANCEMENT DES ÉTUDES

- Poursuite des campagnes d'études techniques en mer
- État initial de l'environnement

LE DIALOGUE CONCURRENTIEL SE POURSUIT

LA CONCERTATION FONTAINE EST LANCÉE SUR LA ZONE 1

CALENDRIER DU PROJET



PARTICIPATION DU PUBLIC: LA CONCERTATION CONTINUE



Réunion publique du 1^{er} décembre 2022, Canet-en-Roussillon.

Retour sur les réunions publiques de 2022

Quatre réunions publiques d'information et d'échanges ont eu lieu fin 2022: le 9 novembre à Marseille, présidée par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 1^{er} décembre à Canet-en-Roussillon, le 5 décembre à Narbonne, présidée par le sous-préfet de Narbonne, puis le 12 décembre en visioconférence, afin d'échanger avec le public sur les éléments d'actualités relatifs au projet de deux parcs d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement.

Les réunions ont rassemblé entre 30 et 50 participants. Les principales préoccupations exprimées lors de ces réunions concernaient les effets sur la biodiversité et le paysage, les zones d'implantation des parcs, les retombées économiques locales et les enjeux de cohabitation des usages en mer.

Les comptes-rendus de ces réunions publiques ont été publiés, accompagnés des enregistrements vidéo, ainsi que des présentations sur le site eoliennesenmer.fr.

Les échanges avec le public seront maintenus tout au long du développement du projet par l'État, dans le cadre de la concertation continue et jusqu'à la désignation du (ou des) lauréat(s), qui sera(ont) alors responsable(s) de la concertation relative au projet.

Participation au salon du littoral et à Energaia

L'équipe projet était présente au Salon du littoral à Agde le 18 octobre 2022, et au forum des énergies renouvelables Energaia à Montpellier les 7 et 8 et décembre 2022, pour présenter le projet et échanger avec les visiteurs.

Lancement d'actions d'animation

L'État a retenu des associations spécialisées dans l'animation et la pédagogie pour l'accompagner dans sa concertation continue au plus près du territoire et du public. Leurs interventions prendront différentes formes.

D'abord, des ateliers informatifs et pédagogiques seront organisés dans des médiathèques et des écoles par les associations Kimiyo, LABELBLEU et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) d'Arles, de Montpellier et du bassin de Thau. Ce dernier assurera la coordination d'ensemble.

Ensuite, les associations Les Petits Débrouillards Occitanie et PACA tiendront des ateliers de sensibilisation lors d'événements grand public. Ces rencontres seront un autre moyen de découvrir, par l'exploration et l'expérimentation, les enjeux des projets.

Les premières actions démarreront au printemps sur les territoires situés à proximité de la zone de la Narbonnaise, qui accueillera le premier parc et son extension, puis se déploieront sur la zone du Golfe de Fos ou du Roussillon, une fois que l'État se sera prononcé sur la zone qui accueillera le second parc et son extension.

Par ailleurs, des visites de terrain seront organisées par l'État pour faire connaître le projet de façon concrète et mettre en avant les retombées économiques et industrielles attendues, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux. Une première visite a eu lieu à Fos-sur-Mer le 6 mars, d'autres suivront, à Fos-sur-Mer ou Port-la-Nouvelle notamment.



L'équipe projet au forum des énergies renouvelables Energaia à Montpellier et au Salon du littoral à Agde.



Par décision en date du 5 avril 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné M^{me} Laura MICHEL et M. Xavier DERRIEN, garante et garant, chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Ils prennent la suite des précédents garants.

Pour contacter les garants:
eolienmed@garant-cndp.fr

■ AVANCEMENT DES ÉTUDES

Poursuite des campagnes d'études techniques en mer

Le navire Géofocus, opéré par la société Tecnoambiente, a engagé les campagnes d'études **géophysiques** et de **recherche de munitions** non explosées sur les zones d'études « parcs » et « postes en mer ». Débutées à la mi-décembre, elles se sont poursuivies jusqu'à début mars. Des campagnes similaires pour les zones d'études « raccordements » devraient démarrer début avril pour une durée d'un mois et demi, avec les navires NoraB et PUMA, au tirant d'eau adapté aux faibles profondeurs.

Les campagnes géotechniques s'engagent également avec deux navires :

- le navire Roxane Z, opéré par la société Tecnoambiente, pour les zones d'études « parcs » et « raccordements ». Les interventions s'échelonneront entre mi-mars et mi-juin ;
- le navire Gargano, opéré par la société Fugro, pour les zones d'études « postes en mer », en avril.

L'État et RTE assurent la coordination des campagnes avec les usagers des zones d'études. Des rapports journaliers sont émis ainsi que des plannings prévisionnels d'intervention afin d'anticiper les risques de co-activités en mer. Un représentant des pêcheurs professionnels du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie était présent à bord du navire Géofocus dans ce but.

État initial de l'environnement

L'État est en charge de l'état initial de l'environnement des zones d'études « parcs » nécessaire à l'élaboration de l'étude d'impact des projets par les lauréats de l'appel d'offres. RTE a également la charge de cet état initial pour les zones d'études raccordements, en mer et à terre.

L'état initial de l'environnement se compose :

- d'une **étude bibliographique** qui permet de déterminer les enjeux de la zone d'études (milieu physique, biodiversité, patrimoine/paysage, usages), et d'identifier les lacunes en matière de connaissances associées,
- de **campagnes in situ** qui sont menées pour combler ces lacunes.

Le prestataire chargé de réaliser l'état initial de l'environnement des parcs et de leur raccordement est le groupement des bureaux d'études BRLi et Biotope. Lors de ses campagnes, il devra suivre les protocoles de mesures et les plans d'échantillonnage définis en amont avec les instances de façade, et notamment le conseil scientifique. Les premières campagnes de terrain devraient démarrer dès le printemps.

LANCEMENT ÉTUDE TOURISME

Une étude sur les impacts de la mise en service des parcs éoliens en mer commerciaux en Méditerranée sur le tourisme, et les opportunités de développement touristique, va être prochainement lancée par l'État.



Navire Roxane Z opéré par la société Tecnoambiente.

LE DIALOGUE CONCURRENTIEL SE POURSUIT

Le dialogue concurrentiel permet à l'État d'échanger avec les treize candidats à l'appel d'offres sur le projet de cahier des charges. Cette procédure, définie par le code de l'énergie vise à sécuriser le projet et réduire les coûts, dans le respect des prescriptions techniques et environnementales définies par l'État.

Plusieurs thèmes issus du débat public sont actuellement à l'étude pour être intégrés au cahier des charges. Conformément

au document de consultation publié en mars 2022,

la sélection du lauréat dépendra de :

- la valeur économique et financière de l'offre, incluant la recherche d'un coût minimal pour les finances publiques ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- la prise en compte des enjeux sociaux et le développement territorial.
- les enjeux liés à la pêche, au paysage, au tourisme, à l'environnement seront également pris en compte.

Le cahier des charges fait l'objet d'échanges avec la Commission européenne, car le projet bénéficie d'un contrat de complément de rémunération qui est considéré comme une aide d'État. Cette aide doit respecter les lignes directrices de la Commission européenne relative aux aides d'État. Ces règles concernent notamment la pondération des critères, qui doivent être non discriminatoires, ou encore le respect des principes de liberté de circulation des travailleurs ou d'établissement des entreprises. Dans ce cadre, plusieurs pistes sont à l'étude pour renforcer l'intégration territoriale du projet, tant sur le taux de recours aux PME, le financement participatif, le financement d'actions territoriales ou l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ces mesures visent à maximiser l'intégration du projet dans le territoire, dans le respect du droit communautaire, en parallèle des travaux de structuration de l'offre industrielle menés par les acteurs économiques locaux (élus, clusters économiques, etc.) et l'État.

Dans le cadre de la concertation sur le cahier des charges, l'État a échangé en novembre et décembre 2022 avec les associations de protections de l'environnement (LPO Occitanie et PACA, FNE Languedoc-Roussillon et PACA, WWF), ainsi que les comités régionaux des pêches PACA et Occitanie. Leurs contributions sont en cours d'analyse.

LA CONCERTATION FONTAINE EST LANCÉE SUR LA ZONE 1

RTE poursuit une concertation spécifique préalable qui associe les élus, les représentants socio-professionnels, les associations et les services de l'État, en application de la circulaire du 9 septembre 2002 dite « Fontaine² ».

Cette concertation vient en complément de la participation du public.

Faisant suite à la décision de la Ministre du 17 mars 2022, RTE a présenté la justification technico-économique du projet à la Direction générale de l'énergie et climat (DGEC), qui l'a jugée recevable le 30 novembre 2022, ce qui a permis de lancer dès la fin de l'année dernière la concertation « Fontaine ».

Cette concertation prend la forme de réunions et comporte deux jalons d'importance.

- Au mois de juin prochain, une réunion de concertation réunissant les acteurs concernés doit permettre à RTE de présenter le projet, d'évaluer les besoins à satisfaire et de

préciser les différentes solutions étudiées avant de proposer une aire d'étude. À l'issue de cette première étape, les limites de l'aire d'étude seront arrêtées et validées par le préfet de l'Aude. Un site cartographique de partage et d'échanges sera alors mis en ligne pour permettre au public de se tenir informé des avancées du projet, poser des questions et donner son avis.

- Une nouvelle réunion sera organisée à l'automne 2023 pour présenter les fuseaux proposés pour les liaisons de raccordement et les emplacements de moindre impact des postes électriques en mer et à terre. À l'issue de cette réunion, les fuseaux et emplacements de moindre impact seront retenus et validés.

Ainsi, les études de détail qui suivront permettront de proposer la localisation optimale des ouvrages électriques au sein de ces fuseaux et emplacements.

² Relative au développement des réseaux publics de transport d'électricité.

Comité de rédaction : l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée » :
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
Contact : dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte Twitter du projet :
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)